



RANDONNEE



ANIMATEUR REFERENT :

Patrice JAMET
06 74 19 05 52
patrice.jamet@a4s85.org



Franck BEIGNON
06 89 09 09 79
franck.beignon@a4s85.org



Serge GODARD
06 64 73 73 30
serge.godard@a4s85.org



Alain FOURNIER
06 15 17 24 55
alain.fournier@a4s85.org



Renée LOPEZ
06 80 98 04 51
renée.lopez@a4s85.org

Équipement obligatoire

- Des chaussures adaptées à la randonnée.
- Une bouteille d'eau ou une gourde
- Un en cas
- La licence FFRS
- La carte vitale

Équipement fortement conseillé

- Un couvre-chef
- Un vêtement de pluie
- Un sac à dos

CHARTRE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE

- Aucun participant ne doit dépasser l'animateur en tête de la randonnée afin de respecter les règles de sécurité.
- Il est interdit de quitter le groupe sauf en cas de problème médical. Le pratiquant concerné doit alors se faire accompagner.
- Tout le monde est tenu de respecter les consignes de sécurité données par l'animateur, notamment en ce qui concerne la marche sur les voies de circulation et les traversées de celles-ci.
- En cas d'arrêt pour « besoin naturel », le pratiquant concerné doit en avertir l'animateur de tête et surtout le serre-fil.
- Tout le monde doit participer aux échauffements à la demande de l'animateur.
- Une randonnée peut être modifiée ou supprimée en fonction des conditions extérieures.
- Il est demandé de se connecter au site de l'A4S le mardi matin afin de vérifier si la séance n'a pas été annulée.
- En l'absence d'animateurs, les personnes inscrites peuvent pratiquer la randonnée, mais hors association et sous leur responsabilité propre.